

Ordre du jour n°KC

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N°26-74

REGLEMENT DU PERSONNEL DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le règlement intérieur institutionnel,
- VU les articles L.1211-1 et suivants du code du travail,
- VU l'absence de convention collective applicable à l'EPORA et la nécessité de définir ou modifier, par décision unilatérale de l'employeur, les règles générales applicables au personnel,
- Vu l'avis du Comité Social et Economique en date du 18 juin 2026,
- VU l'avis n° RH011-2026 du Contrôleur budgétaire,
- VU la présentation de la directrice générale,

Sur proposition du Président,

- Valide le règlement du personnel de l'EPORA mis à jour,
- Précise que ce règlement du personnel se substitue à toute version antérieure à compter de son entrée en vigueur ;
- Charge la Directrice Générale d'en assurer la mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Président du Conseil d'Administration

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales en charge
du pôle politiques publiques

30/6/2026

Signé par :

52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT